

*Initiatives ministérielles*

Petro-Canada ait joué, ou qu'elle pourrait jouer, même une partie du rôle que certains attendaient d'elle.

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations qu'a faites le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et j'aimerais simplement lui faire part de certains commentaires tirés de lettres que m'ont fait parvenir des habitants non seulement de ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, mais de toutes les régions du pays.

À mon avis, les Canadiens ne considéraient pas la société Petro-Canada simplement comme un organisme devant maintenir le prix du pétrole à un bas niveau. En fait, ils étaient plutôt fiers de voir que le Canada jouait un rôle important dans leur destinée, dans la vente au détail et le raffinage des produits du pétrole. Ils s'attendaient peut-être à ce que Petro-Canada se lance dans d'autres initiatives, comme le recyclage du pétrole, la recherche et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie grâce aux profits enregistrés. Avec la création de Petro-Canada, les Canadiens ont eu l'impression, je crois, de posséder une partie du secteur pétrolier au lieu d'en céder le contrôle à de grandes multinationales. En tant que contribuables, les Canadiens avaient l'impression de posséder et de contrôler cette société conçue et gérée de façon à servir leurs intérêts.

Mes félicitations au ministre, si c'est à lui que nous devons les 86 millions de dollars de bénéfices que Petro-Canada enregistre de nos jours. Mais voilà, les gens se demandent pourquoi le gouvernement veut vendre une société qui se tire bien d'affaires, qui enregistre des profits, alors que le Canada cherche des façons de résorber le déficit et de réduire la dette nationale. Pourquoi vendre une société rentable qui fait la fierté des Canadiens depuis peu? Pourquoi le gouvernement veut-il vendre Petro-Canada maintenant?

**M. Epp:** Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref.

Le député a invoqué l'argument que, certes, il y avait des gens qui étaient fiers de Petro-Canada. Ils ont pu aussi, je pense, le montrer dans la manière où ils se sont servis du slogan publicitaire «Fêtons la flamme.»

Les 86 millions de dollars de bénéfices dont j'ai parlé, bien que cela soit très peu comparé aux capitaux investis, soient loins de suffire pour le genre d'expansion dont Petro-Canada a besoin. Nous avons besoin peut-être de 400 millions de dollars minimum si nous vendons à découvert, et peut-être de 500 ou de 600 millions de dollars. Aussi, les 86 millions de dollars sont loin d'être suffisants,

si Petro-Canada doit exercer le genre de mandat qu'a cette société maintenant.

Le député a invoqué un argument valable en ce qui concerne la propriété canadienne. J'ai essayé d'expliquer au moins mon opinion personnelle en ce qui concerne les investissements. J'aimerais voir les Canadiens moyens investir dans l'industrie de notre pays et, très franchement, j'aimerais voir certains changements dans les lois fiscales.

C'est la raison pour laquelle il y a une disposition dans ce projet de loi qui stipule que pas plus de 25 p. 100 de cette société ne peut appartenir à des étrangers, en fait, elle peut être vendue entièrement à des Canadiens. Et même si une proportion maximum de 25 p. 100 était détenue par des étrangers, cela changerait la propriété canadienne d'environ 1,6 p. 100, si l'industrie pétrolière et gazière canadienne ne connaissait aucune croissance. S'il y avait une croissance, en fait ce pourcentage de 1,6 p. 100 diminuerait. À mon avis, à cet égard, nous avons essayé de protéger dans la mesure du possible les intérêts des Canadiens comme en témoignent certaines des questions mêmes que le député a mentionnées. Je pense que où nous divergeons d'opinion c'est sur la valeur de la propriété publique par rapport à celle de la propriété privée.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant d'ordonner la reprise du débat, et en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement. Le député de Drummond (M. Guilbault)—L'industrie du textile; la députée de Halifax (M<sup>me</sup> Clancy)—Air Canada; et le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'entente sur les forces conventionnelles en Europe.

Aujourd'hui, peu avant que la Chambre ne suspende ses travaux pour le déjeuner, le député de Nickel Belt a proposé un amendement à la motion tendant à la troisième lecture du projet de loi C-84. À ce moment-là, la Présidence a demandé à réfléchir à cette proposition d'amendement. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision concernant sa recevabilité.

L'amendement visait à saisir le comité législatif du projet de loi et à lui enjoindre d'y ajouter une nouvelle disposition portant que le projet de loi ne devrait entrer en vigueur que dans cinq ans à compter de la date de son adoption.

J'invite les députés à se reporter au commentaire 804 de Beauchesne, Cinquième édition, qui traite des amendements proposés à l'étape de la troisième lecture. Le commentaire en question précise que les propositions. . .